

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour First
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Eutelsat Communications

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2023

Eutelsat Communications

Société anonyme

RCS : Nanterre 481 043 040

32 Boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société Eutelsat Communications,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées et non encore conclues

Nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration mais qui n'est pas encore conclue à la date du présent rapport.

Projet de pacte d'actionnaires de la société OneWeb Holdings Limited

avec les sociétés OneWeb Holdings Limited («OneWeb »), EUTELSAT S.A et avec le Secrétaire d'Etat à la science, l'innovation et à la technologie du Royaume-Uni

Personnes concernées

- M. Dominique D'Hinnin, président du Conseil d'administration de votre Société et de la société Eutelsat S.A;
- Bpifrance Investissement, représentée par M. Paul-François Fournier, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Bpifrance Participations, représentée par M. Samuel Dalens, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Mme Eva Berneke, Directrice Générale et administratrice de votre Société et de la société Eutelsat SA, administratrice de OneWeb;
- Fonds Stratégique de Participations représenté par Mme Agnès Audier, administrateur de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Mme Esther Gaide, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A.

Nature et objet

Projet de Pacte d'actionnaires de la société OneWeb conclu entre OneWeb, EUTELSAT S.A, EUTELSAT Communications S.A et le Secrétaire d'Etat à la science, l'innovation et à la technologie du Royaume-Uni.

Modalités

Dans le cadre du projet de rapprochement potentiel avec la société OneWeb, le Conseil d'administration a, lors des réunions des 10 novembre 2022 et du 27 juillet 2023, autorisé la signature du projet de pacte d'actionnaires de la société OneWeb.

Ce pacte aura principalement pour objet de fixer entre les parties :

- 1) L'objectif des parties pour l'avenir du groupe OneWeb ;
- 2) Avec les nouveaux statuts de OneWeb, régissant les droits du gouvernement britannique détenus en raison de sa part ordinaire B dans OneWeb, d'autres droits contractuels limités, y compris (x) certains droits de veto (y) certains droits opérationnels concernant le groupe OneWeb ; et
- 3) le transfert d'actions dans OneWeb.

Ce pacte devrait être conclu à la date de l'acquisition définitive des titres, laquelle devrait avoir lieu à l'issue l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui devrait se tenir ultérieurement au cours du second semestre 2023.

Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre plus général du rapprochement décrit ci-avant qui constitue une opération visant à créer un acteur mondial unique et de premier plan dans le domaine de la connectivité par satellite et, permettra à OneWeb d'être gouvernée d'une manière préservant les intérêts du gouvernement britannique aussi longtemps que celui-ci détiendra sa part ordinaire B.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Pacte d'actionnaires de la Société avec les sociétés Bharti Space Limited, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited, Bpifrance Participation, le Fonds Stratégique de Participation et le Secrétaire d'Etat à la science, l'innovation et à la technologie du Royaume-Uni.

Personnes concernées

- Bpifrance Investissement, représentée par M. Paul-François Fournier, administratrice de votre Société ;
- Bpifrance Participations, représentée par M. Samuel Dalens, administratrice de votre Société ;
- Fonds Stratégique de Participations représenté par Mme Agnès Audier, administrateur de votre Société.

Nature et objet

Pacte d'actionnaires de la société conclu entre Bharti Space Limited, SoftBank Group Capital Limited, Hanwha Systems UK Limited, Bpifrance Participation, le Fonds Stratégique de Participation et le Secrétaire d'Etat à la science, l'innovation et à la technologie du Royaume-Uni.

Modalités

Dans le cadre du projet de rapprochement potentiel entre votre Société et la société OneWeb, le Conseil d'administration a, lors des réunions des 10 novembre 2022 et 27 juillet 2023, autorisé la signature d'un de pacte d'actionnaires de la société avec, *inter alios*, Bpifrance Participations et le Fonds Stratégique de Participations.

Ce pacte, conclu le 18 août 2023, a principalement pour objet de fixer entre les parties :

- (i) les droits et obligations des parties (autres que Softbank) relatifs à la gouvernance de la société et notamment (a) immédiatement après la réalisation du rapprochement, la composition du conseil d'administration de la société (b) postérieurement à la réalisation du rapprochement, la possibilité pour un actionnaire partie au pacte (autre que SoftBank)

de proposer la nomination d'administrateur(s), de participer à certains comités du conseil d'administration et pour certains d'entre eux de nommer dans certains cas un observateur au conseil d'administration, (c) l'obligation de nommer le président du conseil d'administration parmi les administrateurs indépendants (sauf si dans le cas d'un plan de succession le directeur général abandonne ses fonctions pour devenir président du conseil d'administration) ainsi que les contraintes concernant la désignation d'un vice-président, (d) l'engagement de se conformer au code Afep-Medef, sous réserve de certaines exceptions éventuelles, et (e) l'engagement que les statuts prévoient que le siège social de la société est et doit rester en France ; et

- (ii) les droits et obligations des actionnaires parties au pacte, liés à la détention et au transfert d'actions de la société (obligation de conservation des actions sous réserve de certaines exceptions, pendant une période de 6 mois à compter de la réalisation du Rapprochement, et engagement de consultation de la société dans certains cas de transfert).

Le pacte n'est pas concertant et est conclu pour une durée de 12 ans à compter de la réalisation du Rapprochement, avec un renouvellement automatique pour des périodes successives de 4 ans (sauf résiliation notifiée par l'une des parties avec un préavis de 6 mois au moins avant la fin de période en cours) sous réserve de certains cas de résiliation anticipée.

Enfin, le pacte ne contient pas de conditions financières et ne comprend pas de paiement d'un prix par la société.

Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre plus général du rapprochement décrit ci-avant qui constitue une opération visant à créer un acteur mondial unique et de premier plan dans le domaine de la connectivité par satellite et, permettra à la société de disposer d'une structure de gouvernance équilibrée à la suite du rapprochement.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat Konnect Services, Fransat S.A. et Konnect Africa France

Personnes concernées

- M. Dominique D'Hinnin, président du Conseil d'administration de votre Société et de la société Eutelsat S.A;
- Bpifrance Investissement, représentée par M. Paul-François Fournier, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Bpifrance Participations, représentée par M. Samuel Dalens, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Mme Eva Berneke, Directrice Générale et administratrice de votre Société et de la société Eutelsat SA ;
- Fonds Stratégique de Participations représenté par Mme Agnès Audier, administrateur de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- Mme Esther Gaide, administratrice de votre Société et de la société Eutelsat S.A. ;
- M. Michel Azibert, Directeur général délégué de votre Société et de la société Eutelsat S.A. jusqu'au 10 novembre 2022 et administrateur d'Eutelsat SA à compter du 25 octobre 2022.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

La convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 et autorisée par votre Conseil d'administration du 28 juin 2007 s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé un produit d'impôt de 3 000 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 31 août 2023

Ernst & Young et Autres

Paris La Défense, le 31 août 2023

Achour Messas

Associé

Nicolas Macé

Associé